



PREAVIS MUNICIPAL NO 10/2019

Demande de crédit de CHF 23'974 – remplacement de la lame du tracteur

Délégué municipal : Laurent Mathez

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

But :

Actuellement, notre tracteur DEUZ est équipé d'une lame à neige vétuste et une réparation de la lame n'est pas envisageable car elle est en mauvais état dû à sa vétusté et à l'usure normale.

1. Exposé des motifs :

La lame à neige actuelle Boshung Y5T a été livrée le 22.09.2008. Après une saison, nous avons dû retourner la lame chez Boshung car il y avait du jeu dans tous les axes ; ces travaux ont été réalisés sous garantie. Depuis environs tous les deux ans, nous avons rechangé tous les axes.

S'il fallait la garder encore quelques saisons, nous devrions prévoir un coût de réparation évalué entre CHF 5'000 et CHF 8'000 pour la rénover, ce qui comprend de changer tous les axes, de refaire les soudures et de procéder à un sablage et de la peindre.

2. Descriptif :

Nous envisageons d'installer une lame à Etrave convertible sur notre tracteur. L'Etrave convertible est particulièrement adaptée en cas de grosses chutes de neige. Cette lame permet de faire le travail de déneigement en se transformant en lame en braise. Elle permet le déneigement des parkings et des carrefours.

Cette lame est idéale pour l'ouverture des routes, sa forme galbée permet une forte puissance pour une meilleure pénétration même dans les hauteurs de neige importantes. Son attelage est rapide.

Largeur déneigée en étrave à 80° 2,25 m
Largeur déneigée en lame braise 2,20 m





3. Coût pour une Etrave CMM :

Nous avons arrêté notre choix sur une offre de l'atelier mécanique Alain Pittet, à 1433 Suchy, revendeur de matériel de déneigement SICOMETAL :

Coût de l'Etrave CMM SICOMETAL :	CHF
Etrave transformable CMM	15'950
Sélecteur de circuit – coupleurs hydrauliques – sabots d'usure acier (trois)	1'310
Divers imprévus	5'000
Sous-total	22'260
TVA 7,7 %	1'714
Total TTC	23'974

4. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis No 10/2019 de la municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la demande de crédit de CHF 23'974 pour le changement de la lame du tracteur,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 23'974 TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** l'investissement sur une période de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 26 août 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Pierre Graber



La Secrétaire

Joëlle Carriot